

Rapport développement durable

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont soumises, par obligation réglementaire (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) à la production d'un rapport annuel de situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Thoiry est bien loin de cette strate de population mais la municipalité place le développement durable au cœur même de sa politique, de ses projets. Cette orientation s'insère pleinement en complémentarité de la démarche des EPCI et collectivités partenaires telle que Pays de Gex Agglo, le Département et la Région.

Plus qu'une compétence isolée c'est une valeur qui doit être présente dans chacune de nos démarches parce que transition écologique et préservation de l'environnement sont aujourd'hui garants du bien-être des générations futures.

Le [rapport de développement durable](#) présente les actions et/ou politiques menées par la commune de Thoiry au regard des 5 finalités du développement durable : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations, dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Téléchargement

[Rapport de développement durable 2022](#)